

DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**

**DIRECTION DES ROUTES**

ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE

OPERATION :

**Communes de Marseille, Allauch et Plan-de-Cuques**  
**Aménagement du boulevard de**  
**Liaison au Nord-Est de l'Agglomération marseillaise**  
**(LINEA)**


---

## **DOCUMENT DE MOTIVATION**

---

Exposé des motifs et considérations  
justifiant le caractère d'utilité publique de  
l'opération conformément à l'article L122-1  
du Code de l'Expropriation

Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 2016-08  
du 25 FEV. 2016

(Le Préfet)  
  
Stéphane BOUILLON

## PRESENTATION

En application de l'article L122-1 du Code de l'Expropriation créé par l'ordonnance n°2014-1345 du 06 novembre 2014, l'acte déclarant l'utilité publique est accompagné d'un document de motivation qui expose « les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération ».

Le présent rapport a pour objet d'appliquer ces dispositions à l'opération : **Communes de Marseille, Allauch et Plan-de-Cuques – Aménagement du boulevard de Liaison au Nord-Est de l'Agglomération marseillaise (LINEA).**

## OBJET DE L'OPERATION

### Le contexte :

Le projet de Liaison au Nord-Est de l'Agglomération marseillaise, dit LINEA, s'inscrit dans la partie centrale d'un emplacement réservé long de 16 km, qui figure depuis de nombreuses années sur les documents d'urbanisme des communes de Marseille, Allauch et Plan-de-Cuques. Initialement au bénéfice de l'Etat et dévolu au contournement autoroutier de Marseille sous l'appellation « B55 », entre Les Aygalades au Nord de Marseille et Saint-Menet à l'Est, cet emplacement réservé a été repris à son bénéfice par le Département en 1977, sous l'appellation « RD4d », lorsque l'Etat a reporté la fonction de transit et de rocade de Marseille sur la L2.

Aujourd'hui, les fonctions dévolues à cet emplacement réservé ont fortement évolué, passant d'une ambition de voie rapide de contournement vers celle d'une voie urbaine de liaison inter-quartiers. Le concept est celui d'une voie destinée à des usages mixtes, dans l'esprit contemporain des boulevards urbains, promouvant notamment le déplacement des piétons, la circulation cycliste et les transports en commun, en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvés par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM).

Une étude d'opportunité réalisée en 2009 a mis en évidence de nombreux enjeux urbains et une réelle utilité afin d'assurer des liaisons inter-quartiers et inter-communes, de compléter les déplacements multimodaux, de désengorger les voies actuelles et de promouvoir des réaménagements urbains plus qualitatifs. L'étude montre que l'opportunité de réaliser un boulevard urbain se confirme sur les séquences suivantes :

- ZAC des Hauts-de-Sainte-Marthe, afin de desservir l'un des quartiers les plus importants en termes de développement dans les 20 prochaines années ;
- Saint-Mitre et Château-Gombert, afin d'accéder et de relier efficacement le technopôle de Château-Gombert et le campus de Saint-Jérôme ;
- Plan-de-Cuques et la zone urbaine d'Allauch afin de constituer une nouvelle ossature viaire, participant au décongestionnement de la circulation

automobile et permettant le soulagement des tissus existants, notamment les noyaux villageois souffrant d'un trafic de transit.

La commission permanente du 1er octobre 2010 a délibéré sur la définition de projets indépendants et d'emplacements réservés distincts :

- transfert de la partie Nord-Ouest de l'emplacement réservé à la communauté urbaine MPM, sous l'appellation U4d.
- projet LiNEA (Liaison au Nord-Est de l'Agglomération marseillaise) entre Saint-Mitre et la RD 44g à Allauch.
- projet RD4d-Est sur le secteur Est, entre la RD44g à Allauch à la RD2 à Marseille - Saint-Menet.

#### Les enjeux :

La LiNEA a pour objectifs de :

- lier les quartiers périphériques en complétant et équilibrant l'ossature viaire existante ;
- desservir les pôles urbains attractifs, existants ou en développement ;
- soulager le réseau viaire existant, notamment les radiales convergeant vers Marseille, en répartissant mieux le trafic ;
- améliorer la qualité de vie dans les noyaux villageois ;
- proposer des possibilités de déplacements multimodaux.

#### Les caractéristiques de l'aménagement :

La LiNEA est un boulevard urbain multimodal présentant une typologie et une intégration dans le site, propres à ce type d'aménagement. Il s'agit d'une construction en site neuf, seuls quelques tronçons de voirie existants au niveau des raccordements et du chemin de Château-Gombert sont réutilisés. La LiNEA fait près de 7 km de long entre l'avenue du Merlan sur la commune de Marseille et la RD 44g (avenue de Provence) sur la commune d'Allauch.

Le projet comporte plus précisément :

- une voie de circulation affectée dans chaque sens pour la circulation automobile ;
- une voie dans chaque sens affectée aux transports en commun ;
- des pistes cyclables bidirectionnelles ;
- des noues (fosses recueillant les eaux) de plantations paysagères ;
- de larges trottoirs.

Tous les carrefours sont plans et leur inter-distance ne permet pas la prise de vitesse excessive. Le tracé épouse au maximum la topographie existante de manière que la future LiNEA reste en permanence connectée à son environnement urbain. Toutefois, il est nécessaire d'enfouir la LiNEA pour franchir les trois éperons collinaires de Saint-Mitre et de Plan-de-Cuques, notamment pour satisfaire les règles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ces trois franchissements souterrains s'effectuent par des tranchées couvertes.

## MOTIFS ET CONSIDERATIONS JUSTIFIANT LE CARACTERE D'UTILITE PUBLIQUE DE L'OPERATION

Les motifs et considérations qui justifient le caractère d'utilité publique de l'opération conformément à l'article L122-1 du Code de l'Expropriation sont :

### Aspect transport et déplacement :

Les quartiers traversés par le tracé de la LiNEA présentent de nombreux dysfonctionnements en termes de déplacements.

Le maillage viaire existant au Nord-Est de l'agglomération présente de nombreuses radiales qui convergent toutes vers le centre de Marseille mais ne présente pas de réelle infrastructure en sa périphérie, pouvant assurer une liaison inter-quartiers et inter-communes et une desserte aisée de ces secteurs. Seuls la RD4, reliant indirectement l'A7 à l'A50, et l'axe transversal constitué de la RD4a, reliant Allauch à La Valentine et l'A50, et la RD44f, reliant Plan-de-Cuques, Allauch et Château-Gombert, permettent le contournement de l'agglomération.

Ces voies et l'ensemble des radiales sont saturées notamment en heures de pointe : l'avenue de l'escadrille Normandie-Niemen, l'avenue de Château-Gombert, le boulevard Bara (RD44f), la rue Albert Einstein, la RD908 entre La Rose et Plan-de-Cuques, la RD4b entre La Croix Rouge et Allauch, l'avenue de Provence (RD44g), etc. Le technopole de Château-Gombert souffre d'une mauvaise accessibilité du site et les noyaux villageois de Château-Gombert, Allauch et Plan-de-Cuques sont engorgés. Aussi, les projets urbains situés dans le secteur traversé par la LiNEA, générateurs de déplacements, vont accentuer ces dysfonctionnements : développement de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, ouverture du lycée de Saint-Mitre, extension de la ZAC de Château-Gombert, etc.

Outre l'importance du trafic, la congestion des voies existantes s'explique par la multiplicité des fonctions et des usages (transit, desserte locale, piétons, modes doux), et par le manque d'offres de transports alternatifs à la voiture (transports en commun et modes doux).

Enfin, le réseau existant présente des problèmes d'insécurité des piétons et des cyclistes, des problèmes d'utilisation de l'espace public (stationnement) et des atteintes au cadre de vie et à la santé des riverains (bruit, pollution).

Ainsi, la LiNEA permet :

- d'encourager et de renforcer des modes alternatifs à la voiture : transports en commun et modes doux ;
- d'améliorer l'ossature viaire de l'organisation métropolitaine et de soutenir le développement de l'économie de la connaissance ;
- de désengorger des axes actuellement saturés : boulevard Bara (RD44f), avenue du Vallon Vert (RD4b), rue Albert Einstein, etc. ;

- d'améliorer le cadre de vie des cœurs villageois (Château-Gombert, Allauch) aujourd'hui affectés par la circulation grâce à une diminution du trafic dans ces cœurs villageois dès la mise en service de la LiNEA ;
- d'offrir une infrastructure adaptée à la mise en place d'un réseau de Transports en Commun en Site Propre (TCSP), permettant la desserte et le développement du pôle technologique de l'Etoile. Le développement des TCSP est porteur de développement durable et fait partie des grands objectifs du PDU de l'agglomération et des objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- de connecter et donc de rendre viables les projets récents de densification de l'habitat (ZAC de Château-Gombert, ZAC des Hauts de Sainte-Marthe) et d'emplois (technopole de Château-Gombert et son extension).

L'étude de trafic menée dans le cadre des études d'avant-projet présente une différence de trafic entre les situations « avec » et « sans » LiNEA très favorable au projet. Le projet offrira à la communauté urbaine l'infrastructure nécessaire à la mise en place d'un réseau de transport en commun actuellement insuffisant. Le tracé et les solutions proposées par la LiNEA apportent une amélioration globale de la circulation et de la qualité de vie en général des habitants des communes traversées.

#### Aspects environnementaux :

Les mesures de protections des riverains immédiates et d'atténuation des nuisances, pendant la période des travaux et en phase d'exploitation, sont prises en compte par le maître d'ouvrage. Le projet comporte des dispositifs de réduction de nuisances sonores en façade pour les habitations riveraines ainsi que des mesures d'intégration paysagères destinées à préserver le cadre de vie des habitants.

Le projet comporte des dispositifs de traitement de la pollution d'origine routière et de lutte contre les inondations, qui suppriment la majeure partie des rejets polluants dans le milieu naturel. Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur l'environnement sont validées par l'Autorité Environnementale.

Enfin, l'évaluation socio-économique du projet fait ressortir un bénéfice très favorable à la population en regard des investissements consentis par la puissance publique et la collectivité.

Il apparaît donc que le projet :

- améliore notablement les conditions de déplacements et de desserte des quartiers qu'il traverse, en proposant des possibilités de déplacements multimodaux ;
- connecte et rend viable les pôles urbains attractifs existants ou en développement ;
- améliore la qualité de vie des noyaux villageois proches du tracé ;
- contribue à la protection de l'environnement et du milieu naturel.

Par conséquent, l'opération et le programme des ouvrages à réaliser ayant fait l'objet de l'enquête publique répondent à des **objectifs d'intérêt général** visant à améliorer les conditions de circulation et de sécurité routière sur les quartiers et les communes traversés par la LiNEA, tout en respectant l'environnement et les principes du développement durable.

Dans le souci de répondre aux besoins des populations, le Département des Bouches du Rhône a accepté de porter cette opération et a pris dans la mesure de ses compétences et en accord avec ses partenaires, les décisions utiles à la mise en œuvre des études préliminaires et des procédures nécessaires à l'affirmation de sa faisabilité et de son utilité publique. Ces principes ont été actés dans les documents de planification que sont le SCOT, le PDU et les PLU.

Aujourd'hui, à l'aube de la métropole Aix Marseille Provence, il est opportun de conclure ces premières phases d'étude et de concertation en obtenant la déclaration d'utilité publique de ce projet (DUP) dont la portée et les ambitions sont clairement métropolitaines.

Cette DUP permettrait ainsi de préserver une réelle opportunité de réorganiser le trafic et les modes de déplacements dans le nord de l'agglomération marseillaise.

\* \* \* \* \*